



SAISIE DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES PORTABLES

GUIDE UTILISATEUR

Gestion
de crise

DOCUMENTATION DIRECTEUR·RICE D'ÉCOLE



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



SAISIE DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE PORTABLE

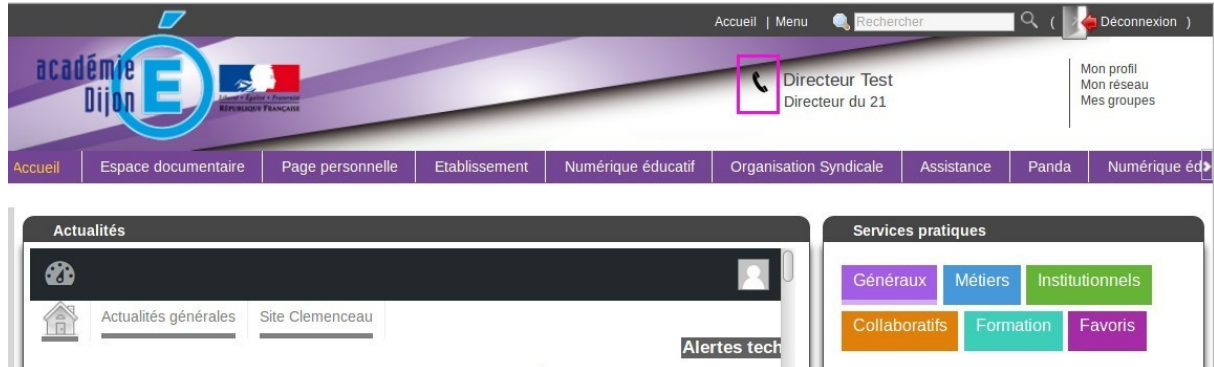
GESTION DE CRISE				DOMAINE
PROFILS				GUIDE À DESTINATION DE
 Chef-fe d'établissement	 Cellule Crise	 Directeur·rice d'école	 Inspecteur	 Directeur·rice d'école
OBJET Module permettant, de faciliter la transmission et la mise à jour des numéros de téléphone portable pour recevoir des alertes en cas de crise.				
ACCÈS DEPUIS		 Rectorat	 EPLE	 Internet

SOMMAIRE

Comment accéder au module de saisie.....	4
Description de l'interface.....	5
Participation à la campagne.....	6
Autorisation d'utilisation des coordonnées mobiles personnelles.....	7
Validation de l'attestation.....	7
Saisie du numéro de téléphone.....	8
Assistance.....	9

COMMENT ACCÉDER AU MODULE DE SAISIE

L'accès au module de saisie s'effectue par l'intermédiaire du Portail Intra-Académique (PIA), sur la page d'accueil, dans le bandeau du PIA, à côté du nom d'utilisateur, icône «téléphone».



DESCRIPTION DE L'INTERFACE

Mon profil académique

tdirecteur1d

Fonction: Directeur d'école

Etablissement d'affectation: R.P.I. PLUVET

Numéro de téléphone portable:

Deuxième numéro de téléphone portable : (Facultatif)

Pour ne pas participer à la campagne, veuillez cocher la case

[🔗 Accéder à l'attestation](#)

❓ Pourquoi communiquer votre numéro de téléphone?

Conformément aux consignes données par le ministère au regard du contexte actuel, en cas de **gestion de crise**, l'académie activera son dispositif d'**alerte SMS** à destination des personnels de direction.

Les directeurs des écoles, à l'exception de ceux ayant un téléphone professionnel fourni par les communes, ne sont pas tenus de communiquer leurs coordonnées de téléphone mobile personnelles. Toutefois l'utilisation du numéro de téléphone portable ne sera destiné qu'à la réception d'alerte en cas d'exercice de "**risques majeurs**".

1 : Encart permettant de se désinscrire de la campagne de communication des numéros de téléphone portable (cf. page 6)

2 : Partie de saisie du numéro de téléphone (cf. page 8)

3 : Accès à l'autorisation d'utilisation du numéro de téléphone (cf. page 7)

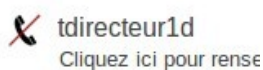
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE

Lors de la connexion au PIA, une page permettant de renseigner votre numéro de téléphone apparaît. Cette page apparaît à l'ouverture du PIA, tant que vous n'avez pas saisi de numéro de portable.

Si vous désirez bloquer le rappel, vous devez cocher la case comme indiqué ci-dessous :

The screenshot shows the 'Mon profil académique' (My academic profile) page. The user is identified as 'tdirecteur1d', a 'Directeur d'école' (School Director) at 'R.P.I. PLUVET'. There are two fields for mobile phone numbers, both containing '0'. A yellow bar at the bottom contains a button labeled 'Accéder à l'attestation'. Two callout boxes provide instructions: the first points to an unchecked checkbox with the text 'Pour ne pas participer à la campagne, veuillez cocher la case' (To not participate in the campaign, please check the box); the second points to a checked checkbox with the same text.

Lorsque vous cochez la case, l'icône « téléphone » du PIA change en icône «téléphone barré »



AUTORISATION D'UTILISATION DES COORDONNÉES MOBILES PERSONNELLES

Avant de saisir votre numéro de téléphone portable, vous devez valider une « Autorisation d'utilisation des coordonnées mobiles personnelles ».

Validation de l'attestation

Pour afficher l'autorisation, vous devez cliquer sur le bouton « Accéder à l'attestation » (1).



Numéro de téléphone portable: 0 +

Deuxième numéro de téléphone portable : 0 + (Facultati)

Accéder à l'attestation (1)

Pourquoi communiquer votre numéro de téléphone?

Conformément aux consignes données par le ministère au regard du contexte actuel, en cas de **gestion de crise**, l'académie activera son dispositif d'**alerte SMS** à destination des personnels de direction.

Les directeurs des écoles, à l'exception de ceux ayant un téléphone professionnel fourni par les communes, ne sont pas tenus de communiquer leurs coordonnées de téléphone mobile personnelles. Toutefois l'utilisation du numéro de téléphone portable ne sera destiné qu'à la réception d'alerte en cas d'exercice de "**risques majeurs**".

Pour confirmer votre autorisation permettant à l'administration d'utiliser vos coordonnées mobiles personnels en cas de crise, il vous suffit de cliquer sur le bouton « Valider » (2). Cette manipulation enregistrera votre confirmation et vous enverra une copie de l'attestation sur votre courriel professionnel.



académie
Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Autorisation d'utilisation des coordonnées mobiles personnelles

Je soussigné-e **tdirecteurtd, Directeur d'école au 1ORD R.P.I.** accepte de fournir aux services rectoraux et aux services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale les coordonnées de mon téléphone mobile personnel pour recevoir des alertes en cas d'exercice « risques majeurs » ou de risques majeurs. Mes coordonnées pourront être également adressées aux différents services de l'Etat impliqués dans la prévention des risques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un message électronique à ce.dsi@ac-dijon.fr

(2) Valider Retour

SAISIE DU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Si vous souhaitez communiquer votre numéro de téléphone portable, vous devez :

1- cliquer sur le bouton  à côté de la zone de saisie



☎ Numéro de téléphone portable : 0  1

☎ Deuxième numéro de téléphone portable : 0  (Facultatif)

2- saisir votre numéro de téléphone portable au format 06 ou 07 puis 8 chiffres sans espaces, tirets, ni points.

3- cliquer sur le bouton « Valider » pour enregistrer



☎ Numéro de téléphone portable : 0700000000 2  3 Valider Annuler

☎ Deuxième numéro de téléphone portable : 0  (Facultatif)

Pour modifier votre numéro de téléphone vous devez cliquer sur l'icône « crayon » (4)

Si vous souhaitez supprimer votre numéro de téléphone, vous devez cliquer sur l'icône « gomme » (5)



☎ Numéro de téléphone portable : 0700000000   4 5  (Facultatif)

☎ Deuxième numéro de téléphone portable : 0  (Facultatif)

ASSISTANCE

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

Déposer une demande sur le serveur d'assistance du PIA, portail intranet académique, rubrique « Services Pratiques », onglet « Généraux », icône « Serveur Assistance ».

Assistance : Logicielle, **Application** : NUMERO PORTABLE (Si le nom de l'application n'apparaît pas dans la liste des Applications, sélectionner Autres et le préciser dans la demande).

